



DEPARTEMENT DES
ALPES DE HAUTE
PROVENCE

COMMUNE DE VALENSOLE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

4.1.4. LISTE DES SECTEURS DE MIXITE SOCIALE

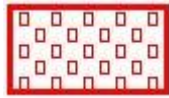


Elaboration du Plan Local d'Urbanisme prescrite par délibération du Conseil Municipal du 3 novembre 2014
Plan Local d'Urbanisme arrêté par délibération du Conseil Municipal du13 octobre 2017
Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal du23 octobre 2018

Rappel du code de l'urbanisme – article L151-15

« Le règlement peut délimiter, dans les zones urbaines et à urbaniser, des secteurs dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logements, un pourcentage de ce programme est affecté à des catégories de logements qu'il définit dans le respect des objectifs de mixité sociale ».

Les secteurs de mixité sociale sont représentés graphiquement sur les plans de zonage (documents graphiques 4.2.) de la manière suivante :

<i>Intitulé</i>	<i>Exemple de représentation graphique</i>
<i>Secteurs de mixité sociale définis par l'article L151-15 du code de l'urbanisme</i>	

N° de SMS	Situation	Destination	Superficie
1	Secteur La Forge Parcelles 850, 851, 852, 485, 1410, 1408 et 858 SECTION I	50 % de la superficie de plancher totale de l'opération de logements sera affectée à du logement social ; soit la création d'environ 30 logements à caractère social	8350 m ²
2	Secteur Ancienne école Parcelle 1627 SECTION I	Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école, sur emprise et hauteur existantes. 50 % de la superficie de plancher totale de l'opération de logements sera affectée à du logement social ; Soit la création d'environ 6 logements à caractère social	2010 m ²
3	Secteur Ancienne gendarmerie Parcelles 1281 et 1280 SECTION I	50 % de la superficie de plancher totale de l'opération de logements sera affectée à du logement social ; soit la création environ 8 logements à caractère social	700 m ²